

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20251107-lmc147056-DE-1-1

Date de télétransmission : 13 novembre 2025

Date de réception : 13 novembre 2025

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

—  
République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

—  
*Séance du 7 NOVEMBRE 2025*

—  
DELIBERATION N° 11

—  
**CESSION DE LA TOTALITÉ DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE  
LOCALE DES PORTS DE MENTON**

————  
⌘⌘⌘⌘

La séance s'est ouverte à 09h04 le 7 novembre 2025 sous la présidence de Monsieur Charles Ange GINESY.

**Présents** : Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATI, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

**Excusé(s)** : M. Patrick CESARI, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Michèle OLIVIER, Mme Carine PAPY.

**Pouvoir(s)** : M. Didier CARRETERO à Mme Sophie NASICA, M. Eric CIOTTI à M.

Xavier BECK, Mme Alexandra MARTIN à Mme Joëlle ARINI, M. Franck MARTIN à M. David CLARES, Mme Catherine MOREAU à Mme Françoise MONIER, M. Philippe SOUSSI à Mme Martine OUAKNINE.

**Absent(s) :** M. Jean-Jacques CARLIN.

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1531-1 ;

Vu le code civil, et notamment ses articles 1844-5 et 1844-7 ;

Vu le code de commerce, et notamment ses articles ayant trait aux sociétés anonymes, auxquelles sont assimilées les sociétés publiques locales ;

Vu la délibération de l'assemblée départementale du 8 décembre 2017 approuvant les statuts et l'adhésion du Département à la Société publique locale des Ports de Menton ;

Vu les statuts de la Société publique locale des ports de Menton en vigueur ;

Considérant que le contexte général de ces dernières années lié à la gestion de la Société publique locale des ports de Menton ayant conduit en septembre 2023 le Département à saisir le Parquet d'une plainte en détournement de fonds publics et abus de biens sociaux ;

Considérant que l'un des objets statutaires de la Société publique locale des ports de Menton, à savoir la mission générique d'étude et de synergies entre les ports départementaux des Alpes-Maritimes ne s'est jamais concrétisée dans les faits ;

Considérant que le rapport de la Chambre régionale des comptes Provence-Alpes Côte d'Azur paru en juin 2025 portant sur la gestion de la commune de Menton a constaté les défaillances dans le contrôle analogue conjoint de ladite SPL ;

Vu le courrier du Président du Département du 30 juillet 2025 informant la Présidente directrice générale de la société publique locale des ports de Menton et le Maire de la commune de Menton de sa décision de quitter ladite SPL et de présenter ce dossier à la prochaine Assemblée départementale ;

Vu le rapport de son Président proposant de concrétiser le retrait du Département de cette société publique locale en engageant la cession de la totalité des parts détenues par le Département ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

- d'approuver le retrait définitif du Département de la Société publique locale des Ports de Menton ;
- d'engager, à cette fin, avant le 31 décembre 2025 les opérations nécessaires à la cession à titre onéreux des 30 actions détenues par le Département au titre de la Société publique locale des Ports de Menton, dans le respect des statuts et des textes en vigueur ;
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer tout document nécessaire à la réalisation des opérations précitées ;
- de prendre acte qu'une nouvelle délibération sera présentée à une prochaine séance pour soumettre le résultat de cette procédure de cession des parts du Département ;

En raison d'un conflit d'intérêt le pouvoir de M. CESARI à Mme BINEAU ne peut être pris en compte.

**Pour(s) : 48**

Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Didier CARRETERO, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATI, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, M. Philippe SOUSSI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

**Contre(s) : 0**

**Abstention(s) : 0**

**Déport(s) :** Mme Gabrielle BINEAU.

Signé

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil départemental**